

pilotage, soit modifié par l'adjonction, à l'article 15, page 13, à la suite du paragraphe (7), de ce qui suit:

«(8) Un certificat de pilotage n'est valide que pour son titulaire et seulement à bord des navires immatriculés au Canada.»

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Sur motion de M. Jamieson, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), ledit bill, modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Jamieson, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du bill C-239, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

M. Lang (Saskatoon-Humboldt), appuyé par M. Jamieson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, M. Forest, appuyé par M. Cyr, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le comité permanent de la procédure et de l'organisation devrait étudier l'opportunité de modifier le Règlement de façon à prévoir la possibilité d'un débat à la Chambre, à l'occasion, sur les activités et les rapports des Associations parlementaires canadiennes officielles.—(Avis de motion n° 43).

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée et ledit ordre est donné au comité.

M. Goode, appuyé par M. Gibson, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un réseau de centres régionaux de traitement des narcomanes où s'effectuerait la coordination des traitements pour une région ou une province donnée. Le personnel des centres en question serait en mesure de traiter les habitués de la drogue, de coordonner les activités des cliniques secondaires et de collaborer avec d'autres agences sociales et gouvernementales afin de favoriser une attitude non répressive chez ceux qui traitent les narcomanes.—(Avis de motion n° 21).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre suspend sa séance, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 28 mai 1971.

A 5 h. 10 de l'après-midi, il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens;

M. Benson, appuyé par M. Laing (Vancouver-Sud), propose,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat;

M. Benson dépose sur le Bureau,—(1) Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi de l'impôt sur le revenu, y compris les annexes «A», «B» et «C» (document parlementaire n° 283-1/310);

(2) Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la sécurité de la vieillesse (document parlementaire n° 283-1/311);

(3) Avis de motion des voies et moyens relatif au tarif des douanes (document parlementaire n° 283-1/312);

(4) Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi sur la sécurité de la vieillesse (document parlementaire n° 283-1/313).

Le débat se poursuit et ledit débat est ajourné sur motion de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Monteith.

Modifications de la composition des comités

MM. Penner, Smith (Saint-Jean), Whicher, Horner et Moore en remplacement de MM. Guilbault, Clermont, Crossman, Alkenbrack et Ritchie sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

M. Saltsman en remplacement de M. Barnett sur la liste des membres du comité spécial mixte de la Constitution du Canada.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, —Copies (en français et en anglais) d'une proposition de décret du conseil autorisant le lancement d'une proclamation créant un département d'État chargé de la Science et de la Technologie, en conformité des dispositions des articles 14 et 15 de la Loi sur les départements et ministres d'État. (Document parlementaire n° 283-1/190B).

A 7 h. 32 du soir, sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Laing (Vancouver-Sud), la Chambre s'ajourne à lundi, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 16 juin 1971.

L'Orateur,

LUCIEN LAMOUREUX.